

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Josiane Michaud

<https://www.cadre21.org/membres/8b8de6f475fa191ebd11d31e>

Date d'obtention : 2021-06-25 14:58:18

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je dois suivre les étapes de la trousse sexto, afin de bien orienter mon intervention.

Ce n'est pas mon rôle d'enquêter sur la situation, je dois agir dans le cadre de la loi sur l'instruction publique et la loi de l'enseignement.

Je ne dois pas consulter les images/vidéos contenant de la pornographie juvénile.

En cas d'un acte malveillant, je dois confisquer le cellulaire de l'instigateur rapidement pour éviter la propagation d'images et contacter de service de police qui prendre en charge le dossier.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serai davantage en mesure de référer la victime au bon endroit et d'agir plus rapidement.

Je vais impliquer plus rapidement les ressources externes comme le service de Police et ainsi respecter mon mandat en tant qu'intervenante en milieu scolaire.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je devrai faire attention de ne pas regarder les vidéos et photos contenant de la pornographie juvénile. Je vais agir rapidement et confisquer le téléphone cellulaire de l'instigateur pour éviter la propagation d'images/vidéos.

Suivre les étapes de la trousse SEXTO, afin de respecter mon mandat d'intervenante en milieu scolaire.